

PROTECTION ACCIDENT

Bénéficiez d'un capital pour mettre vos proches à l'abri en cas d'accident

à partir de
3,70 €
par mois

Pour protéger votre famille et faire face aux conséquences financières d'un accident, VIASANTÉ Mutuelle vous garantit des indemnités journalières en cas d'hospitalisation et un capital en cas de perte totale et irréversible d'autonomie ou de décès.

Un capital important garanti

- Vous choisissez librement le montant du capital parmi 3 options : **de 15 000 € à 45 000 €**.
- En cas de perte totale et irréversible d'autonomie ou de décès, ce capital est perçu par le(s) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s) librement. Celui-ci permet de couvrir les frais d'obsèques, d'assurer la scolarité de vos enfants, de combler la perte d'un salaire...
- Ce capital est doublé** en cas d'accident de la circulation, que vous soyez conducteur, passager, cycliste ou même piéton.
- Vous bénéficiez d'un **contrat évolutif**. Vous avez la possibilité de changer le montant du capital souscrit en fonction de l'évolution de votre situation.

Indemnités journalières en cas d'hospitalisation

- En cas d'hospitalisation consécutive à un accident, des indemnités pouvant aller **jusqu'à 45 € par jour** vous permettent d'assumer les frais annexes restant à votre charge : la chambre individuelle, la télévision, les frais de déplacement de vos proches, la garde de vos enfants...
- Vous utilisez ces indemnités comme bon vous semble. Elles peuvent, par exemple, vous permettre de pallier une éventuelle baisse de votre salaire.
- Ces indemnités vous sont versées **dès le 3^e jour d'hospitalisation** et pendant 12 mois le cas échéant pour un même accident.

CAPITAL
jusqu'à
90 000 €⁽¹⁾
+
INDEMNITÉS
HOSPITALISATION
jusqu'à
45 € / jour

Les avantages qui font la différence

- Adhésion sans frais de dossier
- Aucune formalité médicale, professionnelle ou sportive
- Un capital non soumis aux droits de succession⁽²⁾ et des indemnités exonérées d'impôts⁽³⁾
- Une souscription possible de 18 à 74 ans

Vous voulez en savoir plus ?

 **Appelez l'un de nos conseillers**

 **N°Cristal** 09 69 39 3000
APPEL NON SURTAXÉ

 **Rendez-vous en agence**

Retrouvez l'adresse de votre agence de proximité sur **viasante.fr**

OPTIONS	CAPITAL GARANTI	CAPITAL DOUBLÉ ⁽¹⁾	INDEMNITÉ JOURNALIÈRE
1	15 000 €	30 000 €	15 € / jour
2	30 000 €	60 000 €	30 € / jour
3	45 000 €	90 000 €	45 € / jour

(1) En cas d'accident de la circulation, tel que défini dans les conditions générales.

(2) Dans la limite prévue par la réglementation en vigueur.

(3) Selon la législation en vigueur à la date du versement.



    viasante.fr

VIASANTÉ Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le n° SIREN 777 927 120. Membre d'AG2R LA MONDIALE. Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS. ASSUREUR ET DISTRIBUTEUR Document à caractère publicitaire. DDE 06/2025. AGI - 20250204